

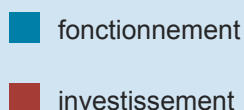
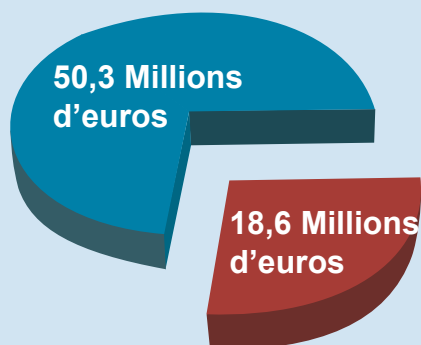


## Budget 2011, priorité à la solidarité et au cadre de vie

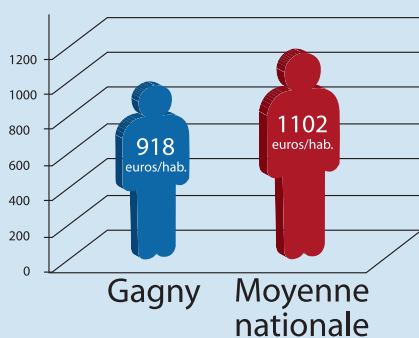
Le budget primitif de la Commune a été adopté par le Conseil municipal du 28 avril dernier. Un budget qui traduit les priorités d'actions de la Municipalité et réaffirme son engagement au service de la solidarité envers les Gabiniens, pour le cadre de vie et le bien vivre ensemble.  
Zoom sur le budget 2011...

## Budget 2011

### Répartition du budget 2011



### Dettes par habitant au 1<sup>er</sup> janvier 2011



Fidèle à la stratégie financière suivie depuis ces 15 dernières années et malgré un environnement économique difficile, le budget 2011 conforte la maîtrise des dépenses de fonctionnement et favorise l'investissement.

Jeudi 28 avril dernier, le Conseil municipal a adopté le budget primitif de l'année 2011, d'un montant de 68,9 Millions d'euros (hors "restes à réaliser" des années antérieures).

Cette année encore, la Municipalité a tenu ses engagements en matière de gestion budgétaire :

- un service aux administrés toujours amélioré, modernisé et développé,
- une maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- un recours modéré à l'emprunt,
- une maîtrise de la fiscalité locale.

### Un budget communal, comment ça marche ?

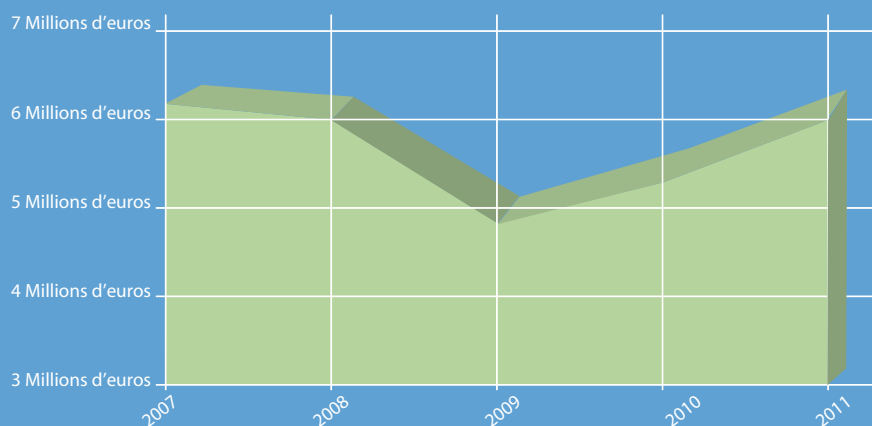
Contrairement à l'Etat, le Conseil municipal d'une Ville doit voter, chaque année, un budget équilibré.

Il comporte 2 parties distinctes :

- la section de fonctionnement dans laquelle sont retracées dépenses et recettes relevant du fonctionnement normal de la mairie (factures diverses, paye du personnel, impôts, taxes...).
- la section d'investissement dans laquelle sont chiffrées les dépenses à caractère exceptionnel (exemple : construction d'un bâtiment, d'une chaufferie, achat d'un véhicule) et les recettes d'investissement (exemple : une subvention).

Dans chacune de ces sections, les dépenses doivent être équivalentes aux recettes pour que le budget soit considéré comme équilibré. Lorsque les recettes de fonctionnement sont supérieures aux dépenses, la Commune dégage de l'épargne qui lui permet d'auto-financer de nouveaux investissements.

## Une épargne de gestion



# Les dépenses de fonctionnement maîtrisées

La section de fonctionnement s'élève à 50,3 Millions d'euros si l'on ne tient pas compte du FNGIR (Fonds Nationaux de Garantie Individuelle de Ressources) soit une progression de 2,69 % par rapport aux prévisions du Budget primitif 2010.

La progression est due à :

- l'ouverture de la Maison de la petite enfance qui a nécessité la création de 20 emplois supplémentaires,
- au maintien de la qualité des services municipaux proposés aux Gabiniens malgré l'inflation,
- l'augmentation des coûts des fluides,
- le soutien croissant aux activités associatives,
- l'augmentation de l'autofinancement de 1 Million d'euros afin de soutenir des projets d'investissement ambitieux sans alourdir la dette.

La préparation budgétaire a été, cette

année encore, l'occasion de procéder à un examen approfondi de l'ensemble des dépenses de fonctionnement de la Ville, de revoir certaines procédures et de remettre en cause certaines dépenses non indispensables.



## en évolution

En 2010, l'épargne brute a été de 6,25 Millions d'Euros. Elle est largement supérieure à l'amortissement du capital de la dette (2,98 Millions d'Euros), ce qui permet de dégager une épargne nette de 3,27 Millions d'Euros. Cette épargne nette a progressé de 15,8 %, signe d'une très bonne santé financière.

**Epargne brute**

=

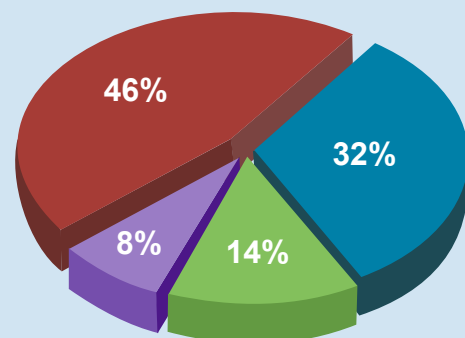
**recettes – dépenses de fonctionnement**

**Autofinancement ou épargne nette**

=

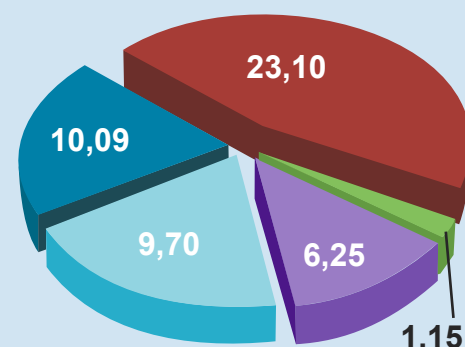
**épargne brute – remboursement du capital de la dette**

Répartition des recettes de fonctionnement



- dotations et subventions
- fiscalité locale
- produits des services
- taxes sur les ordures ménagères

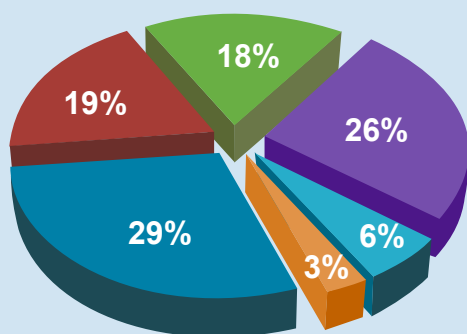
Répartition des dépenses de fonctionnement (en Millions d'euros)



- fonctionnement des services et solidarité
- dépenses de personnel
- intérêts de la dette
- autofinancement de la section d'investissement
- dépenses de gestion

## Dépenses d'investissement : priorité à la voirie et au cadre de vie

La Municipalité affirme ainsi sa volonté de poursuivre un programme ambitieux qui tient compte de l'amélioration constante de la Ville, par la valorisation de son patrimoine, de son environnement par la qualité de ses espaces et la poursuite de la mise aux normes d'accessibilité des équipements et des voies et trottoirs.



- sport et culture
- petite enfance, enfance, jeunesse et scolaire
- environnement, cadre de vie et patrimoine
- voirie et éclairage public
- action sociale, prévention et santé
- administration générale

## Les investissements pour 2011

Les dépenses prévisionnelles d'équipement de la Ville s'élèvent à environ 18,6 Millions d'euros (sans les reports 2010) dont l'amortissement du capital de la dette pour 2,9 Millions d'Euros. Ces crédits permettront d'achever des travaux d'équipement en cours et d'engager de nouveaux programmes.

### Les principales opérations concernent :

- Les équipements scolaires avec une dotation supplémentaire pour la construction de la nouvelle école "Paul Laguesse" dont les travaux devraient débuter vers la fin de l'année. Une inscription budgétaire provisionnelle figurait déjà dans le budget 2010 ;
- L'achèvement de la réhabilitation du gymnase COSEC, la première tranche a été réalisée. La nouvelle salle est actuellement utilisée par les scolaires et les sportifs ;
- Un programme de même niveau que les années précédentes, doit être prévu pour poursuivre le gros entretien dans les écoles - les bâtiments sportifs et culturels (toitures étanchéité, ravalements, accessibilité...);
- Un important programme de voirie de manière à poursuivre le programme pluriannuel de réfection des voies et à faire face aux besoins nouveaux survenus à la fin de l'hiver du fait des fortes gelées qui ont grandement endommagé le revêtement de certaines rues ;
- Le réaménagement du Centre d'Apport Volontaire vétuste et sous-dimensionné avec une nouvelle structure plus adaptée aux exigences actuelles et réglementaires (stockage rationnel des déchets d'équipements électriques et électro-



niques ou “DEEE”, des pneumatiques, de la peinture...);

- L'aménagement des abords du lac de Maison Blanche avec le réaménagement des berges, l'achèvement de la reconstruction des voies entourant le lac, la construction d'un nouvel abri pour l'association de pêche ;

- La réhabilitation du Château de Maison Blanche. La première tranche de travaux concernera l'extérieur du bâtiment avec la réfection des corniches, la restitution des ouvertures d'origine, le changement de toutes les menuiseries bois extérieures, la réhabilitation de la verrière en toiture, des garde-corps en fonte et des éléments métalliques sur les soupiraux, la réalisation d'un escalier extérieur rendant le bâtiment conforme à la réglementation sur les établissements accueillant du public ;

- La réhabilitation du gymnase Pablo Neruda à la prochaine rentrée scolaire, dès l'achèvement des travaux du

COSEC, afin de pratiquer une opération “tiroir”. Le bâtiment remis par le Conseil Général à la Ville est dans un état de vétusté important, seule la structure devrait être conservée.


- La reconstruction de deux courts de tennis en supprimant la bulle très endommagée par le poids de la neige cet hiver, et en construisant une couverture “en dur”.

- L'aménagement de locaux Place Tavnelle pour le relogement des médecins implantés dans le bâtiment à démolir pour le réaménagement de la Place ;

- L'acquisition de véhicules propres chaque fois que cela est possible, même si le coût est nettement supérieur à un véhicule classique ;

- Le développement des outils informatiques (matériels et logiciels) dans l'ensemble des services, et aussi le renouvellement et le développement du parc dans les écoles.

## Ce qu'il faut retenir



**Un budget de 68,9 Millions d'Euros**

dont 50,30 Millions d'Euros en fonctionnement et 18,60 Millions d'Euros en investissement

### ✓ Stabilité des impôts

Les taux communaux ont diminué ou restent inchangés depuis 1996

### ✓ Maitrise des dépenses de fonctionnement

La dépense par habitant est inférieure à la moyenne nationale

### ✓ Progression de l'épargne

L'autofinancement des investissements augmente de 19% ce qui permet de réduire le recours à l'emprunt

